

(1)

(N° 183.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 MAI 1892.

**Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires
pour l'exercice 1892 (1).**

A MENDEMENT PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEMENT.

Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

ART. 4^{re}. — Académie royale flamande à Gand. Acquisition d'un local.

Crédit demandé : 94,000 francs.

Le Gouvernement a acquis à Gand un ancien hôtel où l'Académie flamande pourra s'installer définitivement. Au prix principal d'achat de l'immeuble viennent s'ajouter les frais de vente; une somme d'environ 9,000 francs, comprise dans le crédit, servira, en outre, à payer la reprise d'anciennes tapisseries et tentures, et de meubles qui sont inséparables des salles qu'ils garnissent actuellement.

LÉON DE BRUYN.

J. DE BURLET.

(1) Budget, n° 123.
Rapport, n° 139.
Amendement, n° 174.